



L'AHSEA recrute pour le CAMSP et la PCO de Haute-Saône : 1 Médecin pédiatre



CDI



0.40 ETP



VESOUL



A pourvoir dès que possible



Rémunération selon expérience
et Convention 66

Le CAMSP (Centre d'Action Médico-Social Précoce) 70 est un centre ressource de consultation à disposition des parents dès lors qu'ils s'interrogent sur le développement de leur enfant. Les consultations ont lieu à la demande des parents ou sur les conseils d'un professionnel. Il reçoit des enfants de 0 à 6 ans en raison d'une prématurité, d'une hospitalisation néonatale, d'un retard psychomoteur, d'un déficit moteur, sensoriel ou intellectuel, d'un trouble de la communication ou du langage, de difficulté de comportement, d'un trouble de l'interaction et de l'échange. Il a pour objectifs le dépistage, le diagnostic et la rééducation précoce du handicap chez les enfants. Le CAMSP permet aux enfants accueillis de bénéficier de soins et d'un accompagnement médico-social de qualité, assurés par une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels médicaux, paramédicaux, et socio-éducatifs.

Le CAMSP est porteur de l'EDAP (Equipe Diagnostique Autisme de Proximité) et de la Plateforme de Coordination et d'Orientation TND du département. La PCO s'adresse aux jeunes enfants de 0 à 6 ans pour lesquels l'entourage et/ ou le médecin suspectent un possible trouble neurodéveloppemental.

VOS MISSIONS :

- Assurer l'évaluation et le diagnostic médical des enfants adressés au CAMSP et à la PCO (consultations, dépistage, admissions et diagnostic)
- Garantir la cohérence, la réalisation et le suivi du projet de soin, élaboré en équipe pluridisciplinaire et co-construit avec la famille
- S'inscrire dans le réseau partenarial du CAMSP et de la PCO en lien avec la Directrice du CAMSP et le médecin directeur technique

VOS AVANTAGES :

- Salaire brut annuel suivant qualification et ancienneté.
- 18 jours de congés trimestriels en plus des 25 jours de congés légaux, 5 jours RTT, récupération des jours fériés qui tombent le weekend, 4 jours de convenance personnelle
- Horaires annualisés (sur 39 heures hebdomadaires à temps plein) ;
- Flexibilité dans les jours travaillés;
- Prévoyance ;
- Mutuelle (prise en charge à hauteur de 60 % par l'employeur) ;
- Ticket restaurant (valeur de 8€) ;
- CSE et ses œuvres sociales ;

LE CANDIDAT IDÉAL :

- **Diplôme : médecin pédiatre, neuropédiatre, médecine générale avec une expérience dans l'enfance**
- **Permis B OBLIGATOIRE**
- **Maîtrise de l'outil informatique souhaité**

POUR POSTULER :

Adresser votre candidature à l'attention de **Mme Emmanuelle LACROIX**

Emmanuelle.lacroix@ahssea.fr